

**Message du Conseil communal au Conseil général**

**Comptes 2007 de la Caisse de  
prévoyance du personnel de la Ville  
de Fribourg**

(du 26 août 2008)



**VILLE DE FRIBOURG**

# MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

---

(du 26 août 2008)

## **41 - 2006 - 2011 : Comptes 2007 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg (CPPVF)**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Par le présent message, le Conseil communal propose au Conseil général de prendre acte des comptes 2007 de la CPPVF.

Ces comptes ont été approuvés par le Comité de la Caisse de prévoyance en séance du 27 mai 2008. Le Conseil communal en a pris acte lors de sa séance du 26 août 2008. Ils ont été soumis à l'Autorité de surveillance le 12 août 2008.

Principaux points ressortant des documents annexés, (les pages indiquées renvoient aux comptes) :

- le total de l'actif est de Fr. 96'272'192.40 (Fr. 94'058'478,-- en 2006);
- les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont de Fr. 180'676'488,-- (Fr. 175'838'488,-- en 2006);
- le découvert au bilan, calculé avec un degré de couverture de 70%, est de Fr. 30'495'928,-- (Fr. 29'298'477,-- en 2006);
- l'excédent des charges est de Fr. 2'648'851,-- (produits de Fr. 275'416,-- en 2006);
- le degré de couverture est de 53.12% (53.34% en 2006), p.11;
- la garantie de la Commune s'élève à Fr. 84'698'875,-- (Fr. 82'050'023,-- en 2006), p.12;
- le rendement des titres est de 3.19% (8.13% en 2006), p.18;
- le rendement des immeubles est de 2.35% (4.18% en 2006), p.19;
- la performance globale est de 2.89% (6.54% en 2006), p.21.

Le Comité relève encore que plusieurs changements significatifs ont été introduits durant cet exercice. Ils ont conduit à d'importantes influences sur le résultat 2007. Ils sont mentionnés ci-dessous.

L'introduction du nouveau mode de calcul de la valeur des immeubles a induit une différence de plus de Fr 715'000,--. Selon l'ancien mode le rendement des immeubles aurait été de 4.42% (4.18% en 2006). Ce changement a induit cette année une baisse de 0.4% du degré de couverture.

L'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les passifs de nature actuarielle a conduit à une augmentation des provisions de longévité. Dans son rapport, l'expert agréé a calculé son influence. Ainsi, le degré de couverture 2006 aurait été de 52.94% et non pas 53.34% soit 0.4% plus bas, si le nouveau règlement avait été introduit en 2006.

Les tables actuarielles ont aussi été changées en 2007. Le passage des tables VZ2000 à VZ2005 a induit une perte technique de Fr 1'470'921,--, Si ce changement n'avait pas été appliqué cette année, le degré de couverture aurait été de 54.54%, soit une différence de 1.42%.

Ces trois facteurs cumulés expliquent l'évolution du degré de couverture.

L'expert a aussi vérifié l'effet à long terme des mesures d'assainissement actuellement en vigueur. Compte tenu des nouvelles tables actuarielles, le degré de couverture devrait être de 70,3% au 31 décembre 2030. Bien qu'il relève une dégradation projective de 8.4%, ce résultat reste conforme aux objectifs. L'expert relève encore que cette baisse se fait à l'avantage d'une plus grande sécurité puisque les tables sont plus récentes.

L'organe de contrôle a recommandé dans son rapport d'approuver les comptes.

L'expert agréé a fourni les attestations concluantes en application des articles 53 alinéa 2 et 59 alinéa 1 OPP2.

Le Comité de la CPPVF a en outre adopté le dernier règlement qu'il lui restait à définir, celui sur les liquidations partielles.

En outre, nous relevons qu'en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, les rôles de Président et Vice-Président ont été échangés conformément aux statuts. Ainsi, M. André Mülhauser est l'actuel Président et M. Pierre-Alain Clément l'actuel Vice-Président.

---

*LE CONSEIL COMMUNAL demande au Conseil général de prendre acte des comptes 2007 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg.*

---

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, l'expression de nos sentiments distingués.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Syndic :

La Secrétaire de Ville :

Pierre-Alain Clément

Catherine Agustoni

- Annexes :
- 1 projet d'arrêté
  - comptes 2007 de la CPPVF
  - rapport de l'organe de contrôle
  - attestation de l'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle pour l'exercice 2007.

( Projet )

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 41, du 26 août 2008;
- le rapport de la Commission financière,

*arrête :*

Le Conseil général prend acte des comptes 2007 de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg tels que présentés.

Fribourg, le

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président :

Le Secrétaire de Ville-adjoint :

Jean-Jacques Marti

André Pillonel